



Qui doit payer la cantine scolaire ... ?

Par **damicookie**, le **22/05/2013** à **01:16**

Bonjour , voilà le problème qui se pose : je suis en instance de divorce et ma futur ex femme à la garde de notre fille et notre maison comme demeure . Notre fille va à l'école (elle a 17 ans) , le premier et le deuxième trimestre j'ai payé la cantine scolaire et une personne m'a dit que c'est à ma futur ex femme de payer la cantine comme je donne 200euros de pension alimentaire par mois . Je voudrais savoir qui dois payer la cantine scolaire réellement ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **22/05/2013** à **13:06**

Bonjour, si dans votre jugement, le juge n'a noté que le paiement d'une pension alimentaire, toutes les dépenses de votre fille sont comprises dans la pension, cantine, vêtements, frais scolaires..... le fait de régler certains frais restent de votre bon vouloir, la loi ne vous impose rien d'autre que la pension,
cordialement

Par **damicookie**, le **22/05/2013** à **13:12**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre (cocotte1003) ...Bonne continuation ...